



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 31/01/2020
Reçu en préfecture le 31/01/2020
Affiché le 
ID : 081-200034049-20200128-2020_007-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE TARN**

2020-007

Séance du mardi 28 janvier à 20h30

L'an deux mille vingt, le mardi vingt huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, régulièrement convoqué, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 28

En exercice : 24

**Ayant pris part à la
délibération : 25**

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Robert ROUMEGOUX, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Claude ROQUES, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Madame Marie-Claude ROBERT, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Corinne BELOU, Monsieur Jean-Louis CALVET, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Béatrix JOLLET, Monsieur Hervé SOULIE, Monsieur Christian CROS, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Georges KIRTAVA (suppléant), Monsieur Fabrice MARCUZZO, Madame Floriane BAUGUIL, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusée donnant procuration : Madame Françoise MAURIE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU.

Date de la Convocation

23/01/2020

Date d'Affichage

30/01/2020

Excusés absents : Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Jérôme FABRIES, Madame Françoise BARDOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Henri VIAULES

***Objet de la délibération : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique
du Dadou : Désignation des délégués***

Monsieur le Président informe l'assemblée que par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2019, les compétences « Assainissement des eaux usées » et « Eau » ont été transférées à compter du 1^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes au titre de ses compétences obligatoires.

En application de l'article L 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes est substituée à ses Communes membres au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Dadou pour l'exercice de la Compétence « Eau ».

Par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2019, il est pris acte, à compter du 1^{er} janvier 2020, de la représentation-substitution de la Communauté de Communes au sein du SIAH du Dadou en lieu et place des Communes, d'Orban, Poulan-Pouzols, Sieurac, Laboutarié, Lamillarié, Lombers, Réalmont (pour une partie du territoire), Fauch, Terre-de-Bancalié et Monterdon-Labessonnié (pour une partie du territoire).

Cette représentation-substitution entraîne le changement de nature juridique du syndicat qui devient syndicat mixte au sens de l'article L 5711-1 du CGCT. Ce syndicat prend la dénomination de Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique (SMAH) du Dadou.

La Communauté de Communes dispose au sein dudit syndicat d'un nombre de délégués égal à celui dont disposaient les Communes avant la substitution, soit 20 délégués titulaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne les 20 délégués titulaires auprès du SMAH du Dadou suivants :

Civilités	Nom	Prénom	Communes
Monsieur	BONNET	Florian	FAUCH
Madame	BONNIN	Sabine	FAUCH
Madame	LEGUEVAQUES	Sandrine	LABOUTARIE
Monsieur	PETIOT	Patrice	LABOUTARIE
Monsieur	RIVIERE	Patrick	LAMILLARIE
Madame	ROQUES	Michèle	LAMILLARIE
Madame	GAZANIOL	Magali	LOMBERS
Monsieur	ROQUES	Claude	LOMBERS
Monsieur	BRU	Jean-Marie	MONTREDON LABESSONNIE
Monsieur	MARTINEZ	Jean	MONTREDON LABESSONNIE
Monsieur	DUCOMMAN	Manuel	ORBAN
Madame	LUC	Béatrice	ORBAN
Monsieur	BEZOMBES	Fabrice	POULAN POUZOLS
Monsieur	SINQUIN	Philippe	POULAN POUZOLS
Monsieur	CALVET	Jean-Louis	REALMONT
Madame	PLO	Corinne	REALMONT
Madame	CORBIERE	Fabienne	SIEURAC
Monsieur	ESTEVE	Didier	SIEURAC
Monsieur	ALGANS	Rolland	TERRE DE BANCALIÉ
Monsieur	VERDIER	Franck	TERRE DE BANCALIÉ

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

